



# Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 mai 2026, à la mairie.

**R2605-0122**

**Avis de motion – Règlement n° 2026-09 établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale**

---

Le conseiller, Hugues Lafrance, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 13 mai 2026

Alexandra Vigneau, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 mai 2026, à la mairie.

**R2605-0123**

**Dépôt du projet de Règlement n° 2026-09 établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite informer régulièrement ses citoyens de ses activités, décisions et services et qu'à cet effet elle publie le bulletin intitulé « L'Info-municipale »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 346.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'un bulletin d'information municipal doit être publié selon la périodicité établie par règlement ou, à défaut, au moins huit fois par année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Johanne Lebel,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2026-09 séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 13 mai 2026

Alexandra Vigneau, greffière



---

**RÈGLEMENT N° 2026-09**

**établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale**

---

**Article 1 Titre**

Le présent règlement porte le titre de : « *Règlement n° 2026-09 établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale* ».

**Article 2 Objet**

Le présent règlement vise à établir des règles claires concernant la périodicité et les modalités de publication du bulletin d'information municipale intitulé « L'Info-municipale ».

**Article 3 Périodicité et modalités**

L'Info-municipale sera publiée quatre (4) fois par année en version imprimée et distribuées gratuitement à chaque adresse sur le territoire de la Municipalité, en mars, juin, septembre et décembre.

**Article 4 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce \_\_\_\_\_ 2026

Alexandra Vigneau, greffière